

procedure ouverture succession

Par **willander**, le 11/05/2009 à 12:12

bonjour,
mon pere (tunisien)et ma mere (française)sont décédés respectivement en 2005 et en 2006à lyon.la succession n'a pas été ouverte et un de mes freres à renoncé au tb à lyon.La douleur de la perte de nos parents nous a beaucoup affectés au point de ne pas avoir été en capacité de nous pencher sur la succession.De plus les contacts entre nous sont faibles voire nuls et non désirés.Ici en france il n'y a que 2 comptes bancaires et apparemment une assurance vie non valide du fait de la nature du décès de ma mere.en revanche il ya une maison en tunisie.Aujourd'hui je souhaite prendre l'initiative pour debloquer tout ça, regler les dettes existantes et tourner la page douloureuse liée aux décès et faire honneur à nos parents. Aussi je souhaiterai être guidée sur la procedure d'ouverture et de liquidation de la succession et savoir quel droit s'applique et comment concernant la maison en tunisie
merci infiniment de m'éclairer
Cordialement